

## **Mot du maire en lien avec les titres miniers**

### **Des résidents.es de Saint-Donat ont manifesté de l'inquiétude face à la découverte d'un important gisement de minerai à Saint-Côme.**

**21 octobre 2024**

« Je crois important de vous transmettre quelques informations sur les orientations du conseil de la Municipalité à ce sujet.

Actuellement, toute possibilité d'obtenir une nouvelle concession minière ou titre minier aussi appelé un claim a été retirée sur l'ensemble du territoire. Évidemment, les exploitations existantes, telles la mine de silice et les gravières actuellement présentes à Saint-Donat ne sont pas visées par cette suspension.

Le territoire de Saint-Donat, principalement dédié à la villégiature et à la pratique des activités de plein air est totalement incompatible à l'activité minière. La Municipalité poursuit ses démarches auprès du Gouvernement pour que soit reconnue cette vision. Siégeant au comité national sur les mines de l'Union des municipalités du Québec, je suis bien au fait des avancées présentées à l'intérieur du projet de loi numéro 63 qui contient notamment des mesures visant à réduire la spéculation sur les claims et à assurer la professionnalisation des détenteurs. J'ai vraiment insisté sur l'importance de soustraire les terres privées à la prospection, à l'exploration et à l'exploitation minière. Nous avons obtenu une avancée importante à ce sujet.

De plus, Saint-Donat s'est jointe aux municipalités de Notre-Dame-de-la-Merci et de Saint-Côme pour manifester sa volonté de s'opposer au projet de l'entreprise Ni-Co Énergie Inc. Il n'y a aucune acceptabilité sociale sur ce type de développement dans notre région : cela mettrait en danger la croissance des produits touristiques ainsi que la protection de nos plans d'eau et de notre environnement qui font notre grande renommée. »

---

**30 octobre 2024**

« Bonne nouvelle : le renouvellement de la suspension temporaire est entré en vigueur ce lundi 28 octobre 2024.

Malgré sa complexité, ce processus est conçu pour durer dans le temps et vise à éviter toute modification de la suspension temporaire avant l'identification formelle des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM).

Cette suspension sera renouvelée aux six mois à partir de cette date. Je vous tiendrai au courant de la suite, mais présentement nous sommes donc protégés. »

Joé Deslauriers,  
Maire de la Municipalité de Saint-Donat

<https://www.saint-donat.ca/mot-du-maire-en-lien-avec-les-titres-miniers/>